Centre de Conservation et d'Etude d'Alsace

Conseil Scientifique CCE

Projet de compte-rendu de la séance du 5 octobre 2023

Ordre du jour

- 1/ Validation du dernier compte-rendu
- 2/ Stages et Master : nouvelles règles de sélection des Master et capacités d'accueil pour l'étude de mobilier
- 3/ Quelle approche des musées concernant les territoires pris en compte dans leurs présentations de collections ? L'exemple du MAS (M. Villette)
- 4/ Plan de sauvegarde des biens archéologiques dans le CCE
- 5/ Le tri avant versement : l'exemple de l'opération de Colmar *La montagne verte* (Archéologie Alsace)
- 6/ Point sur l'immersion des bois dans la gravière Leonhart et question de la conservation des bois
- 7/ Conservation des collections non issues d'opérations archéologiques (découvertes fortuites, MH, etc.)
- 8/ Exploitation et diffusion des photographies d'objets conservés au CCE dans le portail web et auprès des chercheurs

Étaient présents :

- Mme Rose-Marie ARBOGAST, Chercheur à l'UMR 7044 du CNRS
- Mme Axelle DAVADIE, Conservateure générale au Service régional d'Archéologie, DRAC Grand Est site de Strasbourg
- Mme Héloïse KOEHLER, Directrice du CCE, Archéologie Alsace
- Mme Agathe MULOT, Responsable des Collections, Archéologie Alsace
- Mme Mathilde VILLETTE, Conservatrice du Musée Archéologique de Strasbourg, Vice-Présidente du Conseil scientifique du CCE
- M. Eric BOËS, Directeur Adjoint Scientifique et Technique, Inrap, Président du Conseil scientifique du CCE
- M. Paul NUSSLEIN, Président de la SRAAB (en visioconférence)
- M. Grégory OSWALD, Conservateur du Musée de la Chartreuse de Molsheim
- M. Nicolas PAYRAUD, Conservateur Régional de l'Archéologie Adjoint, Service Régional d'Archéologie, DRAC Grand Est site de Strasbourg

Invitées:

- Mme Angélique LABRUDE, Elève conservatrice en stage au SRA
- Mme Charlotte PERIN, Direction Générale des Patrimoines et de l'Architecture, Cheffe du bureau du patrimoine archéologique, Ministère de la Culture (en visioconférence)

Étaient excusés :

- Mme Chloé HENINGER, Chargée des collections archéologiques au Musée Unterlinden de Colmar
- Mme Sandra PASCALIS, Conseillère pour les Musées, Pôle Patrimoines DRAC Grand Est, Site Strasbourg
- M. Loup BERNARD, Maître de conférences à l'Université de Strasbourg

M. Eric BOËS ouvre la séance et remercie les membres de leur présence.

1/ Validation du dernier compte-rendu

Pour rappel, le compte-rendu a été transmis par mail le 05/09/2023.

Le Président demande aux membres présents s'ils ont des observations à formuler.

Le Président propose de valider le compte-rendu de la séance du 30 mars 2023.

Le compte-rendu est validé.

2/ Stages et Master : nouvelles règles de sélection des Master et capacités d'accueil pour l'étude de mobilier

Concernant le « Stage une semaine » de Master : le CCE va proposer une semaine probablement fin mars comme l'an passé. Les étudiants travailleront sur des collections en cours ou anciennes, à définir.

Concernant les études de mobilier, actuellement deux sont prévues au CCE pour l'année universitaire 2023/2024 :

- Louve Jouan, Master 1 : « Les bobines du Néolithique à l'Âge du fer en Alsace », Université de Strasbourg,
- Astrid Scheller, Master 1 : « La céramique laténienne de Meistratzheim », Université de Strasbourg, sous la direction de Loup Bernard.

A cela s'ajoutent deux études qui n'ont pas été rangées mais qui semblent terminées :

- Adrien Bernard, étude des céramiques d'Ensisheim, Master à l'université de Strasbourg. A ranger ? *A revoir avec Loup Bernard*.
- Lauriane Arnold, étude des restes osseux de chien de la fouille 6012 Obernai, dans le cadre d'un Master, Univ. Strasbourg. L'étude est bien terminée. Le mobilier a été reconditionné et peut revenir au CCE.

Il n'est pas toujours évident de savoir si les études sont bien terminées ou pas. Ce qui pose souvent la question de la fin de l'étude, à mieux cadrer avec les étudiants. Et que l'information soit bien transmise au CCE (est-ce que le mémoire a été soutenu ? le cas échéant, est-ce que ça clôt l'étude ? etc...). Enfin, il est attendu qu'une copie du mémoire soit transmise au CCE.

<u>Nicolas PAYRAUD</u>: idem pour le SRA, il est toujours difficile de récupérer une copie des mémoires des étudiants qui ont fait leur stage au SRA ou au CCE.

Pour le SRA, il y a eu deux stagiaires de Licence 3 de mai à juillet 2023.

Des étudiants sollicitent directement des stages sur la base de 5 jours : impossible à mettre en place, il est donc proposé des stages de trois semaines, à raison de 1 à 2 jours par semaine.

<u>Nicolas PAYRAUD</u>: le CCE doit-il définir une durée maximale de sortie du mobilier pour les stagiaires?

<u>Héloïse KOEHLER</u>: dans le cas du mobilier sorti des dépôts pour étude mais qui reste dans nos locaux (hors faune), il n'y a effectivement pas de calendrier clair annoncé (date de début de l'étude – date de fin et rangement dans les dépôts). Pas de convention, une simple fiche de consultation est mise en place.

Pour les collections qui sortent des locaux (non étudiées sur place), normalement il y a une convention qui est signée avec l'Université, avec des dates de durée de l'étude ou du stage.

Rose-Marie ARBOGAST: à noter que souvent les étudiants de Master n'ont que très peu de connaissances sur les statuts des mobiliers, leurs conditions d'accès et de circulations, de mise à disposition pour étude, etc...ce qui peut rendre en plus flou le suivi administratif de ces études. Ça peut donc être l'occasion de bien les encadrer et les aiguiller sur toutes ces questions et de bien leur dire que dès que le mémoire est rendu et soutenu, le CCE doit en être informé et les collections étudiées rendues et rangées.

<u>Axelle DAVADIE</u>: il serait également pertinent de pouvoir avoir les dates des soutenances des mémoires en question (de la part de l'Université, du maître de stage, de l'enseignant responsable).

Mathilde VILLETTE: souhaite revenir sur l'accueil des étudiants pour étude mobilier au Palais Rohan. Il n'y a pas de salle disponible destinée, mais juste la possibilité jusqu'à présent de les recevoir dans une petite pièce insalubre. La question a été posée à la Direction des musées de Strasbourg de la possibilité de pouvoir accueillir les étudiants à l'Union Sociale où il y a un nouveau Pôle d'étude et de conservation. La réponse est oui pour des chercheurs, mais uniquement ponctuellement, mais pas possible sur un ou deux ans pour des Masters. Donc aujourd'hui, il n'est plus possible d'accueillir des étudiants de Master au MAS.

<u>Héloïse KOEHLER:</u> voir au cas par cas à pouvoir les accueillir avec les collections du MAS au CCE, avec la mise en place d'une convention entre les deux structures. Tout à fait possible sans saturation des espaces à condition qu'il y ait une bonne organisation en amont, et selon la quantité du mobilier concerné (pas trop volumineux). Par ailleurs, il faudrait voir avec la MISHA et l'UMR (via Stephan Fichtl) pour des possibilités d'accueil dans certaines de leurs salles.

Mathilde VILLETTE: à noter que la Direction des musées de Strasbourg va bientôt changer, avec une nouvelle Directrice très axée collections et recherche. Il s'agit d'Emilie Girard (du MUCEM), qui vient de l'archéologie, qui aura une sensibilité pour la valorisation scientifique des collections. Il sera pertinent de revoir ces questions de lieux d'accueil des étudiants pour l'étude des collections avec elle. En attendant, le message devra être passé auprès de l'Université et des encadrants sur la question des disponibilités des collections du MAS pour étude.

3/ Quelle approche des musées concernant les territoires pris en compte dans leurs présentations de collections ? L'exemple du MAS (M. Villette)

Voir diaporama en annexe.

Quelques chiffres tout d'abord :

- Deux agents à la conservation (B et A + aide ponctuelle de la régie des collections mutualisée pour les 12 établissements du réseau : MALS, MAS, MAD, MBA, MH, MOND, MTU, MAMC, MZ, Aubette, Bibliothèque, Union Sociale. 5 agents dont 2 dédiés aux prêts externes),
- 800 000 à 1 million d'items conservés au MAS, environ 300 000 numéros d'inventaire : musée territorial le plus important en France en termes de collections,
- Pas de contrôle du budget. Budget du service des musées : 3 millions pour l'ensemble des services, RH non permanents compris avec taux d'absentéisme moyen évalué à 16% (Taux d'absentéisme des agents d'accueil du MAS le plus important du réseau, donc audelà des 16%). Budget dédié au MAS : entre 10 000 et 30 000 euros par an tout compris (expo, restauration, médiation etc.),
- Taux de récolement faible et problématique (salles mérovingiennes : 600 objets attendus, 800 objets récolés. Une erreur de numérotation tous les 5 objets environ),
- 23000 notices informatisées en 20 ans : -> 500 ans pour achever l'informatisation sans compter les nouvelles entrées,
- Nombre d'objets présentés : environ 4000 sur 1200 m² de parcours permanent, et pour lesquels on n'a quasiment pas de photographies,
- Deux zones de réserves : Palais Rohan (293 m² sur 2m de hauteur sous plafond et des espaces de circulation) et Union sociale (? m²),
- Nombre de caisse réceptionnées en 2021 : 535 caisses curvers
 - 5 palettes de lapidaires
 - 5408 lignes d'inventaire opérateur
 - 50 423 items dont lots
 - 3659 kg

- Nombre de caisses réceptionnées en 2023 : Eckwersheim 91 caisses LGV, Rue des petites fermes : 93 caisses, Achenheim : 74 caisses, Saint Thomas : 300 Caisses = 559 caisses,
- Perspectives d'enrichissement dans les prochaines années : Rocade ouest, COS, passif : environ 500 à 1000 caisses par an,
- Deux musées concernés en Alsace par des propositions de versement par le SRA:
 Unterlinden (en pause le temps de son chantier des collections) et le MAS (les autres musées n'y sont pas opposés mais n'ont pour le moment pas fait de demande auprès du SRA).

Le musée a un PSC en cours (note d'intention pour fin d'année 2023).

A noter également :

- ⇒ L'arrivée d'une nouvelle Directrice, avec de nouvelles orientations et de nouveaux arbitrages qui seront peut-être définis d'ici la fin du premier trimestre 2024,
- ⇒ Un chantier des collections et un bilan sanitaire du parcours permanent prioritaire au vu des problématiques de polluants (qui affectent des collections et les agents). Ce problème sera à régler en priorité.

Zone de collecte et capacité des réserves (voir diaporama en annexe pour les listes) :

- Zone de du MAS telle que définie en 2013 : Eurométropole + Communes historiques (tout ce que le MAS a récupéré depuis toujours)
- Problématique :
 - L'Eurométropole s'agrandit au fil du temps. Actuellement : 33 communes
 - Réalité des sites historiques : (carte des réserves) concerne en réalité presque tout le Bas-Rhin
 - Parcours permanent : polluants cancérigènes dans les vitrines : réaménagement progressif des vitrines dans des conditions difficiles et budgets contraints.
 Impossibilité de remettre en vitrine des objets découverts sur le territoire tant que le problème ne sera pas sous contrôle.

<u>Nicolas PAYRAUD/Héloïse KOEHLER:</u> attention il peut y avoir des petits problèmes de regroupement de collections par commune dans une seul réserve...il sera utile de vérifier entre le MAS, Unterlinden et le CCE. A voir aussi la pertinence de garder l'ensemble des collections par commune ou plutôt envisager parfois de le faire par période (exemple de Seltz, avec une répartition des collections entre le MAS pour l'antiquité et Haguenau pour la protohistoire).

Les réserves du Palais Rohan:

- Climat très mauvais et instable : 70 % d'humidité dans la réserve protohistorique
- Choc au moment de l'allumage du chauffage : l'humidité relative qui baisse mais la température qui augmente. Réglage des thermostats défectueux + économie d'énergie.
- Rapport du SMF suite à inspection en octobre 2022 : demande d'évacuation immédiate des métaux vers le pôle d'étude et de conservation (HR à 50%). A l'origine ce n'était pas prévu. Proposition d'achat de malles isolantes... Travail en cours. Chantier important.
- Perspective de rénovation du Palais Rohan : l'ensemble des collections du palais devra être déménagé d'ici 10 ans.
- Livraison très problématique (poids lourds ne franchissent pas les ponts, accès avant 11h, rampe étroite au MAS + aucun monte-charge et beaucoup d'escaliers).
- = > difficile d'envisager de réceptionner encore des collections au Palais. Aujourd'hui, elles sont accueillies à l'Union Sociale.

L'Union Sociale:

- Réserves saines : climat stable même si HR trop élevée pour métaux.
- Actuellement: lapidaire, grands conteneurs TC, TCA, faune quaternaire, enduites peints, anthropobiologie.
- Rangement très facile, adapté (redécouvertes de collections)
- Livraison simple
- Services au sein de l'US : atelier de restauration, atelier de photographie, espaces pour inventaire et informatisation des collections
- Partage avec MOND (l'Œuvre Notre Dame)
- Peu de personnel sur place (arrivée de deux régisseuses qui changera cela).
- Anthropologie déjà saturée
- Volume des espaces restants intéressants (15m x 2m x 2 m)? Une bonne partie prise par derniers versements. Le reste sans doute pris par l'arrivée des métaux protohistoriques, romains et mérovingiens

Conclusion:

- Enrichissement qui fait partie intégrante de la vocation des musées et du musée archéologique de Strasbourg.
- Souhait de poursuivre activement ce volet

- Mais réflexion en cours avec PSC, charge de travail et moyens humains et financiers alloués à ce musée ainsi que priorité des chantiers (vitrines du parcours permanent, sauvegarde des métaux)
- Souhait de pouvoir accueillir ce que l'on est en mesure de présenter au public : sites et ensembles particuliers ou historiques, des biens archéologiques mobiliers dont la Ville est propriétaire à l'échelle du Bas Rhin (hors zones où musée de France déjà existant et en mesure de présenter) plutôt que logique administrative de territoire.

<u>Pour le prochain CS CCE en mars 2024 :</u> présentation du cas du musée de la Chartreuse à Molsheim par G. Oswald.

<u>Héloïse KOEHLER:</u> si le MAS ne peut effectivement plus accueillir des étudiants pour des études de mobilier, est-il bien pertinent que le MAS continue d'accueillir les collections archéologiques? quid des études des collections anciennes du musée? Il faudra avoir une réflexion pour trouver une solution d'accueil car il serait dommage que ces collections ne soient jamais étudiées...

<u>Mathilde VILLETTE</u>: les collections des fouilles anciennes (avant les années 1980) ne sont jamais demandées pour étude par les étudiants, par peur de manque d'informations, d'inventaires, de contextes archéologiques, alors que ce n'est pas le cas.

<u>Rose-Marie ARBOGAST</u>: les enseignants à l'Université n'ont pas forcément connaissance de cette richesse et des potentiels d'étude des collections anciennes au MAS. Il serait donc opportun de faire passer l'information auprès de l'Université pour des sujets de Master futurs.

<u>Héloïse KOEHLER/Mathilde VILLETTE</u>: cet intérêt pour l'histoire des collections anciennes existe bien en préhistoire, mais beaucoup moins dans les autres périodes.

<u>Eric BOËS :</u> manque aussi aujourd'hui un lien entre les archives et les réserves/collections du musée.

<u>Mathilde VILLETTE</u>: une demande d'un poste renfort dédié a été faite pour travailler sur l'archivage des collections du musée. En cours: projet de numérisation de la centaine de registres contenant des photos (financement Etat).

Concernant l'accueil des chercheurs : il n'y aura jamais de difficulté à les accueillir, sur de courtes durées, que ce soit au palais Rohan ou à l'Union Sociale. La difficulté réside uniquement sur l'accueil des étudiants sur le long terme, qui ont besoin de place pour étaler le mobilier et de le laisser en place. Ce serait possible uniquement sur quelques mois maximum (étude concentrée du mobilier).

<u>Héloïse KOEHLER</u>: à voir ensemble les possibilités d'accueil pour ces études de collections du MAS, mais uniquement sur une période restreinte, concentrée sur quelques semaines ou mois maximum.

4/ Plan de sauvegarde des biens archéologiques dans le CCE

La création d'un plan de sauvegarde des biens archéologiques du CCE est en cours d'élaboration. Pour rappel, deux agents suivent en 2023 des formations à ce sujet, dont le webinaire organisé par le Ministère permettant la création du plan.

En raison de plans de charge très denses, l'élaboration du plan a pris un peu de retard. L'équipe est en train de finaliser la liste des mobiliers à prioriser. L'idée étant de partir sur une liste assez réduite au début pour démarrer, liste qui sera ensuite abondée.

Le choix des objets à prioriser a été réalisé en tenant compte des critères suivants : valeur d'assurance, intérêt scientifique, rareté, sensibilité, fragilité. Pour cela, le nombre de mouvement de l'objet est scrupuleusement observé (cela donne une idée de l'intérêt pour cet objet).

Pour l'instant une liste de 157 objets est constituée. Une des difficultés réside dans la moins bonne connaissance des régisseuses du CCE pour les mobiliers issus des opérations de fouille des autres opérateurs. Une attention est dorénavant faite lors des versements mais la difficulté perdure pour les anciennes opérations. Le concours du SRA est ainsi nécessaire afin d'avoir une meilleure connaissance générale.

La liste des risques liés au bâtiment et à l'environnement est également en cours d'élaboration.

A l'issue du choix des objets, une stratégie de rangement dans les dépôts devra être opérée, puis transmise aux pompiers afin d'effectuer un test.

L'établissement va également travailler avec le SDIS, sachant que c'est le SDIS qui demandait au départ de mettre en place ce plan de sauvegarde. Des discussions ont lieu aussi avec les autres structures culturelles de Sélestat (comme le FRAC, la Médiathèque, la Bibliothèque Humaniste, ...).

Le protocole est le même que celui pour les musées.

<u>Grégory OSWALD</u>: il faut avoir en tête que les pompiers ne vont pas fouiller les caisses pour savoir lesquelles sont sur la liste des biens à sauver. Il faut donc matérialiser l'emplacement des caisses d'objets concernés dans les dépôts (étiquettes, marquages au sol, ...), ou dans le musée même.

<u>Nicolas PAYRAUD</u>: question pour Charlotte PERIN: est-ce que des plans de sauvegarde ont déjà été fait dans d'autres CCE? Parce qu'il serait intéressant de prendre l'attache avec eux pour le CCE Alsace.

<u>Charlotte PERIN :</u> le CCE de Poitiers a mis en place un plan de sauvegarde qui sera présenté au prochain RIGMA.

<u>Mathilde VILLETTE</u>: le plan de sauvegarde a été fait au MAS par Bernadette SCHNITZLER. Il sera donc possible de donner des infos pouvant être utiles pour le CCE.

<u>Agathe MULOT:</u> à noter également que dès l'inventaire une information peut être donnée sur les objets particuliers (colonne « intérêt muséographique »). Ce qui est plus difficile sur la détermination de la liste des objets remarquables est qu'il faut ensuite croiser plusieurs critères, que chaque période, chaque matériau, chaque territoire soient représentés.

Même si cela ne figure pas dans le cahier des charges au moment du dépôt des collections au CCE, il pourrait quand même être intéressant de demander aux opérateurs (RO, spécialistes) d'aiguiller le CCE sur les objets remarquables, à sauvegarder ... pour un premier filtre.

5/ Le tri avant versement : l'exemple de l'opération de Colmar La montagne verte (Archéologie Alsace)

Dans le cadre du rendu du rapport et du versement mobilier, et suite au décret sur le tri, des premières propositions ont été émises avant le versement. C'est le cas de l'opération de Colmar Montagne-verte. Une liste concernant les refus de tamis et des objets métalliques en souffrance a été proposée et validée. Ces objets ont été mis de côté en attendant leur versement (le rapport n'est pas encore rendu). Une date d'élimination sera programmée, tenant compte du délai de la dévolution.

Question complémentaire : concernant l'impression de l'inventaire dans le rapport, est-ce que les objets concernés par le tri doivent figurer ou est-ce qu'on met proposition de tri ?

<u>Nicolas PAYRAUD:</u> ça peut être un inventaire distinct mais ça doit bien figurer dans le rapport puisque c'est une proposition de tri qui doit être soumise à l'aménageur (dans l'exemple, la ville de Colmar). D'un point de vue pratique, il vaut mieux que ce soit un inventaire à part qui pourra disparaître du rapport une fois le tri fait. En revanche, les numéros d'inventaire se suivent, il y aura donc des « trous » dans l'inventaire final.

Charlotte PERIN: le décret concernant les modalités d'inventaire est bien paru mais nous sommes toujours en attente de l'arrêté qui doit fixer les modalités plus précises encore. Des groupes de travail sont également en place pour échanger avec les opérateurs en archéologie afin d'établir le référentiel qui sera ensuite utilisé au niveau de cet arrêté. Ce qui a été validé dernièrement: ce serait juste une case à cocher avec deux valeurs proposées « non conservation » ou « conservation », avec une possibilité de commentaire libre en sus. C'est bien l'opérateur dans son inventaire qui fait la proposition de « conservation » ou « non conservation ». Ça reste une proposition qui doit ensuite être validée au niveau du SRA.

<u>Axelle DAVADIE:</u> attention à la confusion dans les désignations de « conservation » et « non conservation » ... ne permet pas de savoir si les objets ont déjà été éliminés ou s'ils doivent l'être!

<u>Nicolas PAYRAUD</u>: effectivement, il avait été dit que les objets non conservés sont bien ceux qui n'ont pas été inventoriés au départ, dont le tri a été fait directement sur le terrain. Cette précision peut être faite en commentaire à côté de la case à cocher. Et pour les grosses opérations (comme l'exemple ici de Colmar), il vaut quand même mieux avoir un inventaire à part, plus lisible vu le nombre d'objets non conservés concernés.

Petite précision concernant cette opération de Colmar - Montagne Verte : le même travail de tri a également été fait sur les prélèvements.

<u>Agathe MULOT</u>: est-ce que le SRA a possibilité de rajouter des objets à éliminer dans la liste de ceux renseignée par l'opérateur ?

<u>Axelle DAVADIE</u>: les gestionnaires de mobilier peuvent aussi alerter le SRA pour des propositions de tri.

<u>Nicolas PAYRAUD</u>: comme au départ il s'agit d'une proposition de tri qui est faite, au final le SRA peut tout à fait informer l'aménageur ou le propriétaire du terrain que le SRA propose de garder certains objets de la liste ou au contraire d'en éliminer d'autres.

<u>Eric BOËS:</u> il faudra rediscuter des rôles des opérateurs, RO, spécialistes et du SRA dans ces questions de tri, et de la responsabilité de chacun dans ces décisions d'élimination des mobiliers. Il paraît difficile pour les régisseuses du CCE ou encore pour le SRA de déterminer la pertinence de garder ou d'éliminer tel objet à la place du spécialiste qui aura peut-être un autre avis scientifique...

En conclusion : il faut bien que la proposition de tri apparaisse dans l'inventaire qui figure dans le rapport de fouille, avec une colonne « proposition de tri ».

6/ Point sur l'immersion des bois dans la gravière Leonhart et question de la conservation des bois

Depuis 2016, la gravière Leonhart met gracieusement à disposition une réserve immergée pour la conservation des bois gorgés d'eau. C'est ainsi que 7 gabions, contenant 112 restes de bois (7 ensembles archéologiques) issus de 2 opérations, sont actuellement conservés. Une première veille sanitaire a été entreprise en 2018, et n'avait montré aucun problème de conservation. L'universitaire Serge Dumont avait par ailleurs réalisé un film documentaire sur la gravière.

De nouveaux bois doivent être immergés, notamment ceux issus de la fouille Inrap de Meistratzheim (016730), ou le diagnostic réalisé par Archéologie Alsace de Soultz-sous-Forêts (016808, pieux de fondation du mur du château de plaine).

Il apparaît par ailleurs nécessaire de refaire un contrôle sanitaire des bois actuellement sous l'eau.

Une plongée est prévue le 17 octobre, sous la responsabilité du SRA et conjointement avec Archéologie Alsace, afin de réaliser dans un premier temps des observations sous l'eau des gabions, bouées et allées. Il est en effet apparu en surface que certains éléments avaient pu bouger (le ponton flottant acquis par AA avait vraisemblablement été utilisé par d'autres personnes sans permission).

<u>Nicolas PAYRAUD</u>: il s'agira d'une plongée de vérification pour ne pas avoir à sortir les gabions de l'eau. Cela permettra de voir sous l'eau comment ça se passe, si la faune et la flore se sont installées sur les gabions. Voir l'état de conservation de ce qui a été immergé et l'état global de la gravière (dans l'optique de nouvelles futures immersions).

Si le temps le permet, une prochaine immersion et vérification via le ponton flottant pourra être réalisée à l'automne, sinon au printemps prochain (mais il faut que la nappe phréatique ne soit pas trop haute pour accéder à la plage).

<u>Héloïse KOEHLER/Agathe MULOT</u>: la hauteur de la nappe ces derniers temps peut inquiéter dans la mesure où il pourrait ne plus y avoir assez d'eau pour assurer la bonne conservation des bois immergés. La question s'est posée de pouvoir les déplacer dans des endroits plus profonds de la gravière. Le problème est que l'aménagement de la gravière fait que le niveau plus profond descend tout de suite à -30 m...Aujourd'hui les gabions se trouvent à -2.50 m (beaucoup moins l'été avec le manque d'eau).

<u>Eric BOËS :</u> un bilan sera fait suite à cette vérification. Il pourra être présenté lors d'un prochain CS CCE.

<u>Héloïse KOEHLER:</u> concernant la question de la conservation des bois, ces derniers doivent être gorgés d'eau. Entre la fin de la fouille, l'étude, le rendu du rapport, le versement au CCE, la mise sous condition optimale pour la conservation peut poser problème...

7/ Conservation des collections non issues d'opérations archéologiques (découvertes fortuites, MH, etc.)

SRA : quelle solution pratique ? si on prend l'exemple de la collection Helmer, qui est revenue à l'Etat, avec différents contextes de découvertes, qu'en fait le SRA qui n'a pas de lieu de conservation ad hoc ? Comment enregistrer ces objets ?

Sous Patriarche, les opérations créées sans autorisation seront estampillées « AET = Autre Etude », et un MobX sera fait pour les opérations Helmer.

En revanche que faire pour tous les objets sans lien avec une opération autorisée ? entre retour aux MH et intégration au CCE...

Ces questions se posent pour toutes les découvertes fortuites qui arrivent au SRA. Est-ce qu'il faut créer des numéros d'archivage spéciaux ? idem pour les découvertes issues de prospections archéologiques : est-ce qu'on les raccroche à des opérations d'archéologie ?

<u>Héloise KOEHLER</u>: deux distinctions à faire entre ce qui est « archéologique » et ce qui ne l'est pas... et du coup se pose la question de la conservation même de ces objets « non archéologiques » au CCE qui n'a pas vocation à conserver d'autres types de mobilier non issus de contextes archéologiques.

Nicolas PAYRAUD: autre exemple, du matériel militaire saisi par la gendarmerie (issu du pillage), pas forcément issu d'un contexte archéologique, qui est confié par la justice au SRA...Qui doit le garder le temps de l'instruction. Quid du lieu de conservation ensuite? Est-ce qu'il faut renvoyer ce type de mobilier vers des musées historiques? Cette question se pose pour tout type de mobilier « non archéologique » ...

<u>Axelle DAVADIE</u>: sera pris en compte dans le PCR ce qui provient de la collection Helmer « Ehl-Benfeld ». Le PCR traite les opérations archéologiques pour chacune desquelles un MobX sera rendu.

<u>Agathe MULOT:</u> concernant les objets archéologiques conservés au CCE qui ne peuvent pas être rattachés à une opération sous Patriarche, il y a la possibilité de créer un lot d'objets en « X + numéro croissant ».

8/ Exploitation et diffusion des photographies d'objets conservés au CCE dans le portail web et auprès des chercheurs

Dans le cadre de la mise en ligne des collections du CCE qui devrait être bientôt opérationnelle (début 2024), la diffusion des photographies des objets est un enjeu. En effet, afin que le portail web soit plus attractif, il apparaît intéressant de pouvoir associer, quand cela est disponible, la photographie de l'objet à la notice. La photographie sera diffusée en basse résolution et donc sera non exploitable, et pourra représenter visuellement l'objet, comme cela est le cas dans la plupart des sites de musées. Néanmoins se pose la question de l'autorisation de sa diffusion et de la récupération des fichiers. En effet, si cela est assez simple pour les objets issus des fouilles d'Archéologie Alsace, cela est plus compliqué pour les fouilles des autres opérateurs. L'idéal serait de pouvoir récupérer les photographies réalisées lors de l'étude et transmise au SRA lors du rendu du rapport. Est-ce envisageable et si oui quelle serait la procédure ?

Si cela n'est pas possible, il faudra prévoir des campagnes photographiques en interne, mais cela ne pourra pas être systématique et donc cela sera nettement moins exhaustif.

<u>Nicolas PAYRAUD:</u> en termes de propriété intellectuelle, doivent être indiqués, quand il est connu, le nom de l'auteur de la photo et/ou le nom de la structure de rattachement. Donc pas de soucis de diffusion des images dans le cadre de l'archéologie préventive.

<u>Agathe MULOT</u>: est-ce qu'il serait possible de verser les photos des objets en même temps que leur versement au CCE ?

<u>Nicolas PAYRAUD</u>: à partir du moment où le mobilier est versé à l'État, ainsi que les photos, l'ensemble peut être versé au CCE, dont les photos pour diffusion sur le catalogue du CCE sur le portail web. Dès que le SRA a l'AFX, il sera possible de verser les photos au CCE.

<u>Eric BOËS :</u> pour information, à l'Inrap, quand l'auteur de la photo n'est pas connu, c'est le nom du RO qui apparaît en plus de la structure.